25.—Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires de	es compagnies
canadiennes à l'étranger, 1948	

Nouvelles polices (net)	En vigueur 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Règlements (net)
\$	2	•	
•	. *	•	
1.661.183.757	13,643,090,731	388, 433, 570	143,952,585
81,118,491	381,375,949	8,695,632	2,144,910
30,433,537	220,052,019	3,213,001	4,713,838
20,982,976	166,928,199	3,478,871	2,500,197
42,872,562	270, 105, 626	7,085,861	2,533,045
404,903,588	4,004,294,358	105, 872, 838	37,670,183
14,582,536	116,357,042	2,937,821	1,378,473
2,256,077,447	18,802,203,924	519,717,594	194,893,231
	polices (net) \$ 1,661,183,757 81,118,491 30,433,537 20,982,976 42,872,562 404,903,588 14,582,536	polices (net) 31 dec. (net) \$	polices (net) 31 dec. (net) (net) \$ \$

Section 3.—Assurance-responsabilité

Depuis 1875, l'assurance-responsabilité a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 révèle que le nombre de compagnies autorisées à souscrire de l'assurance contre les accidents, de fidélité du personnel, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur,—les quatre seuls genres d'assurance-responsabilité souscrite alors,—était respectivement de 5, 3, 1 et 1. Le rapport de l'année 1948 indique que l'assurance-responsabilité au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 23 autres genres d'assurance souscrite par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupaient d'assurance-responsabilité; en 1948 il y en a 267, dont 59 canadiennes, 73 britanniques et 135 étrangères, et 191 d'entre elles souscrivent aussi de l'assurance-incendie. En outre, 20 sociétés ou ordres fraternels souscrivent de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés ou ordres fraternels ne souscrivent que de l'assurance-accident ou de l'assurance-compladie.

Le tableau 27, qui fait la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et à charte provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-incendie, les compagnies à charte fédérale répondent pour la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100).

Étant donné, comme on l'a vu, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurance-responsabilité au Canada souscrivent aussi l'assurance-incendie, leur passif, leurs recettes et leurs dépenses figurent dans la statistique financière des compagnies d'assurance-incendie à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau 28 contient des chiffres semblables pour toutes les opérations des compagnies canadiennes d'assurance-responsabilité et pour celles des compagnies britanniques et étrangères au Canada qui se limitent à l'assurance autre qu'incendie et vie. En 1948, on compte 13 compagnies canadiennes, 70 compagnies britanniques et 56 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance-automobile a fait bonne figure pendant la guerre, avec une proportion de perte d'environ 45 p. 100. La proportion est légèrement moindre que celle d'avant-guerre à cause de la diminution de la circulation; depuis la fin des hostilités, cependant, la situation est moins favorable et la proportion, en 1948, est de 52 p.100 environ.

En 1947, l'assurance contre la grêle a connu 67 p. 100 de pertes, mais en 1948 la proportion a diminué à 64 p. 100.